

Règlement – Trail Gravona 2025

Article 1 L'Epreuve

1.1 Le 21^{ème} Trail Gravona est organisé par le « Corsica Sport Mezzavia », association régie par des statuts type Loi 1901.

1.2 Le Trail Gravona est constitué de trois courses pédestres en basse et moyenne montagne :

- A Gravunredda - 10 Km / 750 m D+.

Départ le 23/04/2023 à 9h30 à Ucciani.

- Le Trail Gravona - 22 Km / 1 500 m D+.

Départ le 23/04/2023 à 9h30 à Ucciani.

- Le Marathon de la Gravona - 42.5 km / 2 600 m D+.

Départ le 23/04/2023 à 7h00 à Ucciani.

1.3 Cette compétition donne lieu à un classement, un classement par catégorie et un classement par équipes (4 premiers concurrents d'un même club).

1.4 L'association souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

1.5 L'association se réserve le droit d'annuler, suspendre, ou bien modifier le parcours de l'épreuve si la sécurité n'est pas garantie.

Article 2 : Le Parcours

2.1 Les trois épreuves sont constituées d'une boucle dont le départ et l'arrivée sont donnés de la place d'Ucciani. Pour être classé un concurrent doit accomplir l'ensemble du parcours dans un temps imparti de

- 4 Heures pour A Gravunredda.

- 5 Heures Pour le Trail Gravona. (2 :30 Max Col de Scalella)

-9 Heures pour le Marathon de la Gravona. (6h Max Bocognano)

2.2 La carte et les caractéristiques du parcours sont disponibles sur le site « csmezzavia.com » ou bien auprès de l'organisation : 06.70.79.36.25. /06.77.79.19.68.

2.3 Trois types de postes sur le parcours :

- Des postes de contrôle, matérialisés en rouge sur la carte. Chaque coureur a l'obligation de passer par les postes de contrôle de son épreuve.

- Des postes de ravitaillement matérialisés par des points bleus sur la carte.

- Des postes médicaux matérialisés par des croix rouges sur la carte.

2.4 L'organisation souhaite sensibiliser les participants au respect de l'environnement. Le balisage du parcours est effectué à partir d'éléments éphémères qui seront retirés immédiatement après le passage du dernier coureur. Il est matérialisé par de la rubalise ou bien des panneaux indicatifs. Il a été étudié pour une sécurité optimale. Le respect du balisage est obligatoire. L'orientation cependant demeure une dimension indissociable du Trail.

Article 3 Condition de participation

3.1 Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

3.2 L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus, à l'exception de celle faisant l'objet de mesures disciplinaires fédérales.

3.3 Pour valider leur inscription, les concurrents doivent fournir

- Pour les licenciés une photocopie d'une licence FFA en cours de validité. **Attention depuis le 01/11/2018 les licences d'autres sports ne sont plus acceptées.**

- Pour les non licenciés répondre au questionnaire de santé sur le site « sportimers », ou fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

- La fiche d'inscription entièrement remplie.

- **Pour les licenciés FFA un règlement d'un montant de 23 € (A Gravunredda), 30 € Trail Gravona, 50 € (Marathon de la Gravona) à l'ordre du Corsica Sport Mezzavia.**

- Tous les tarifs sont majorés de 2€ pour les non licenciés.

Les dossiers d'inscription peuvent être renvoyés avant le 15 avril 2023 à l'adresse : C S Mezzavia - C/o Tennis Club Mezzavia -

BP 52288 – 20 502 Ajaccio Cedex 5, ou bien **en ligne à partir du site « Sportimers ».** Majoration des frais d'inscription de 5€ au-delà du 06/04/2025, de 10€ au-delà du 20/04/2025 et de 10 € le jour de la course.

3.4 Le port du dossard de façon visible est obligatoire. En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche.

Article 4 : L'Equipement

Les épreuves de compétition en milieu naturel ne sont pas anodines. L'organisation met en place un dispositif de sécurité afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible. Cependant le coureur reste le premier maillon de la chaîne de sécurité. Un matériel minimum est obligatoire si vous ne le prenez pas pour vous faites-le pour les autres :

- Couverture de survie
- Réserve d'eau de 500 ml minimum
- Réserve alimentaire type barre énergétique
- Un sifflet
- Un pansement type seconde peau
- Une Eco tasse

L'utilisation de bâtons de marche dont les extrémités doivent être protégées est autorisée.

Article 5 : Classement /Disqualification

5.1 Le classement de l'épreuve est officialisé par le jury de l'épreuve, qui est composé du directeur de course, d'un chef de poste et d'un médecin. Le jury statue également en cas de litige, ses décisions sont sans appel. Les médecins sont habilités à stopper tout concurrent en état de fatigue.

5.2 Le jury peut prononcer la disqualification d'un coureur pour les motifs suivants :

- Non-assistance à un coureur en difficulté.

- Non-respect de l'environnement.

- Non-respect des points de contrôle et plus généralement de l'éthique sportive.

- Non présentation au contrôle de départ.

- Non-respect du présent règlement.

Article 6 : Prix / Média

6.1 Chaque concurrent se verra remettre un souvenir de l'épreuve. La remise des prix débutera après l'arrivée du dernier concurrent. Tous les participants sont invités à y participer. **6.2** Chaque participant autorise l'organisation à diffuser et exploiter les images réalisées au cours de l'épreuve sur tout support média (Journaux, TV, Réseaux sociaux...).